



## Déclaration liminaire CGT-INRAE

### CCP du 6 février 2025

*Cette déclaration était centrée sur les effets de la contre-réforme des retraites de 2023 sur la baisse des recrutements externes ITA (ingénieur-es, technicien-nes et administratif-ves) entre 2024 et 2025 : 279 postes ouverts en 2024 contre 223 en 2025, soit 56 postes de moins. Voir l'explication ci-dessous.*

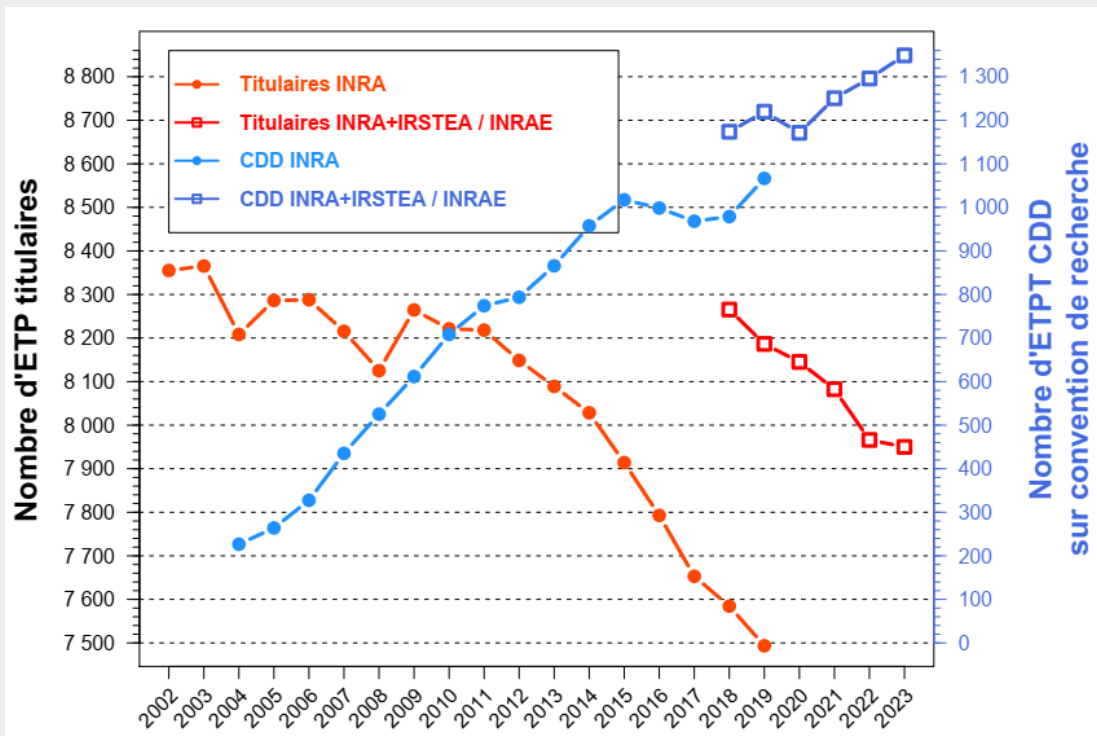
« Le gouvernement minoritaire vient d'entériner à coups de 49-3 et avec le soutien tacite de formations politiques dites « d'opposition » les plus grosses coupes budgétaires opérées depuis 25 ans dans les dépenses de l'État, amputant les services publics de 32 milliards d'euros dont 1,5 milliards pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), qui s'ajoutent aux 10 + 16 milliards de coupes déjà opérées dans le budget 2024 dont 1 milliard pour l'ESR.

La Direction Générale annonce cependant « stabiliser » les emplois permanents dans l'institut malgré l'austérité budgétaire. Formulation curieuse quand on sait que depuis que les données des bilans sociaux de l'INRA existent, soit depuis 2002 naguère en ligne, l'institut a perdu 850 équivalents temps plein (ETP) de titulaires entre 2022 et 2019, puis 250 ETP depuis la fusion avec l'IRSTEA jusqu'en 2023, soit 1 100 ETP de fonctionnaires perdus en 20 ans entre 2002 et 2023 (**Figure 1**). Si cet effondrement affecte uniquement les technicien-nes (-1650 ETP sur la période), pouvant laisser penser à une « sanctuarisation » du nombre d'ingénieur-es et de chercheur-ses dans l'institut (**Figure 2**), les recrutements dans ces autres catégories sont en réalité également lourdement impactés par... les contre-réformes successives portant sur les retraites. Nous avons déjà montré en 2021 et 2023 que la contre-réforme des retraites de 2010 a eu pour effet d'entraîner un vieillissement de la population de chercheur-ses par le retardement progressif des départs en retraite, conduisant mécaniquement à un déficit de recrutement de 240 jeunes CR dans la classe d'âge des 25-39 ans en 2019 par rapport à 2009 (**Figure 3**). Pour les AT et TR, c'est un déficit de recrutement de 404 jeunes agent-es dans la classe d'âge des 19-34 ans sur la même période, et de 295 jeunes agent-es chez les ingénieur-es (**Figure 3**).

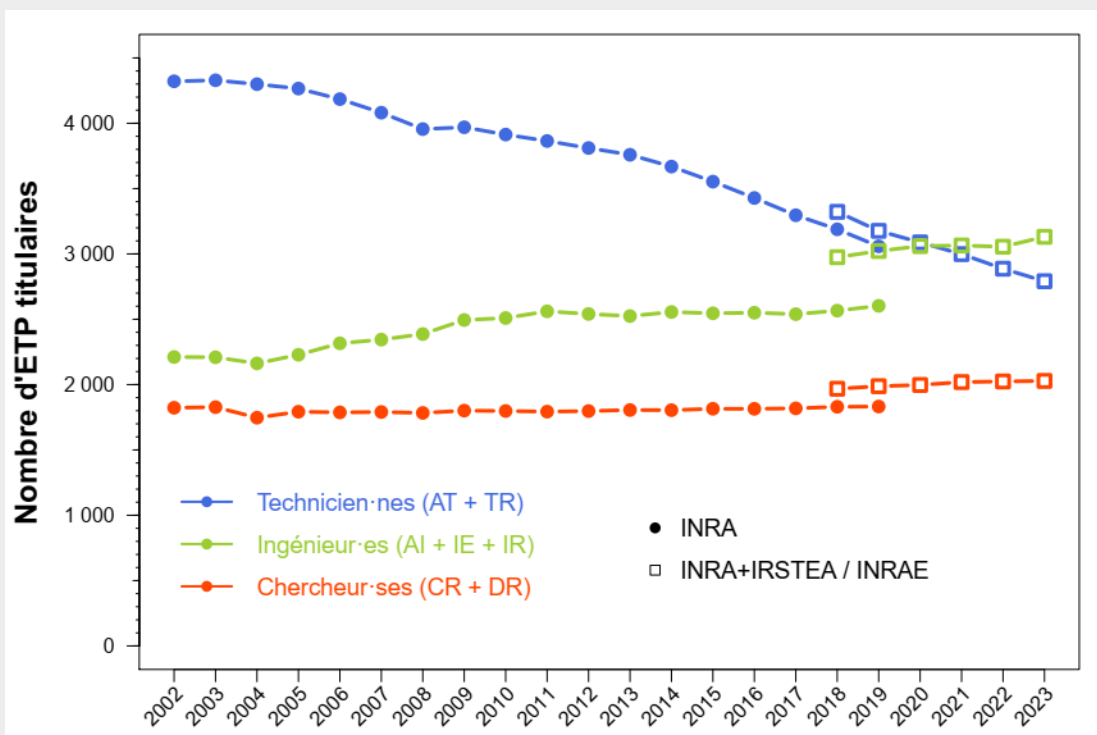
C'est ce qui explique la « décennie noire » des années 2010 qui a sacrifié toute une génération d'entre nous, où l'on a vu les recrutements s'effondrer de 60 CR et 260 ITA externes recrutés chaque année en moyenne dans les années 2000, à 42 et 150 respectivement dans les années 2010 (**Figure 4**). Les effets de la contre-réforme de 2010 étaient enfin passés derrière nous, avec depuis 2020-2021 un retour des recrutements à hauteur de ceux des années 2000. Mais voilà que le président Macron a décidé de passer en force en 2023 à coups de 49-3 contre l'immense majorité de la population pour repousser encore l'âge légal de départ en retraite à 64 ans et le nombre d'annuités à 43 pour atteindre le taux plein... La Direction Générale vient de commencer à observer un « changement de comportement » de départ en retraite en 2024 des agent-es par rapport aux années précédentes, qui explique la chute de 56 postes d'ITA qui seront ouverts aux concours externes en 2025 par rapport à 2024 (Figure 4). Les précaires disent merci Macron !!! Le nombre de précaires à l'INRA puis l'INRAE lui n'a cessé d'exploser, avec une multiplication par 6 du nombre d'ETPT de contractuels sur convention de recherche, passant de 227 en 2004 à 1349 en 2023 (**Figure 1**).

C'est pourquoi nous continuons, et jamais nous ne cesserons, de demander l'abrogation des contre-réformes des retraites, celle de 2023 comme celle de 2010, pour un retour de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans, avec 37,5 annuités pour atteindre le taux plein. Nous revendiquons la titularisation sur place et sans concours de tous les contractuels sur fonction pérenne. La CGT a récemment chiffré que cela était possible en basculant tout l'argent reçu par l'INRAE via les appels à projets en crédits récurrents, en gardant une dotation récurrente de fonctionnement de 18 à 20 000 € par an et par agent-e. De même, la réaffectation des 7 milliards d'euros de crédit impôt recherche permettraient de titulariser d'un seul coup les 90 000 précaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'argent est là, il suffit de le décider.

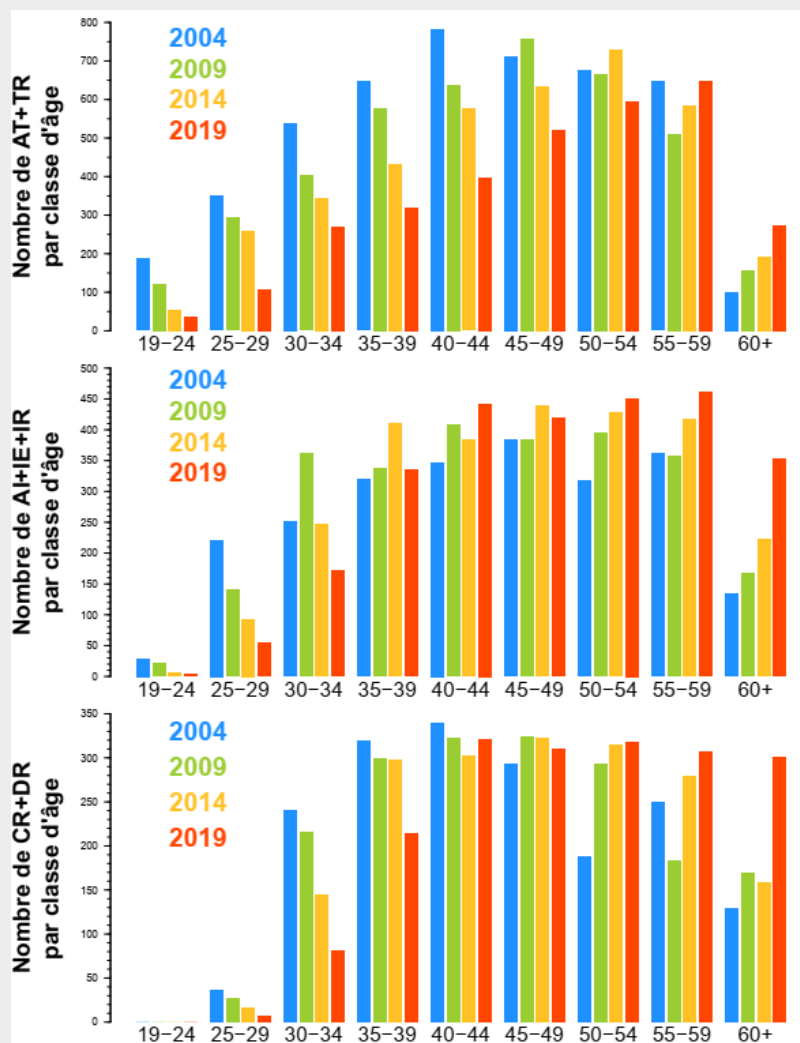
Nous reviendrons enfin plus tard dans cette CCP sur l'ensemble des points que nous avons demandé d'ajouter à l'ordre du jour. »



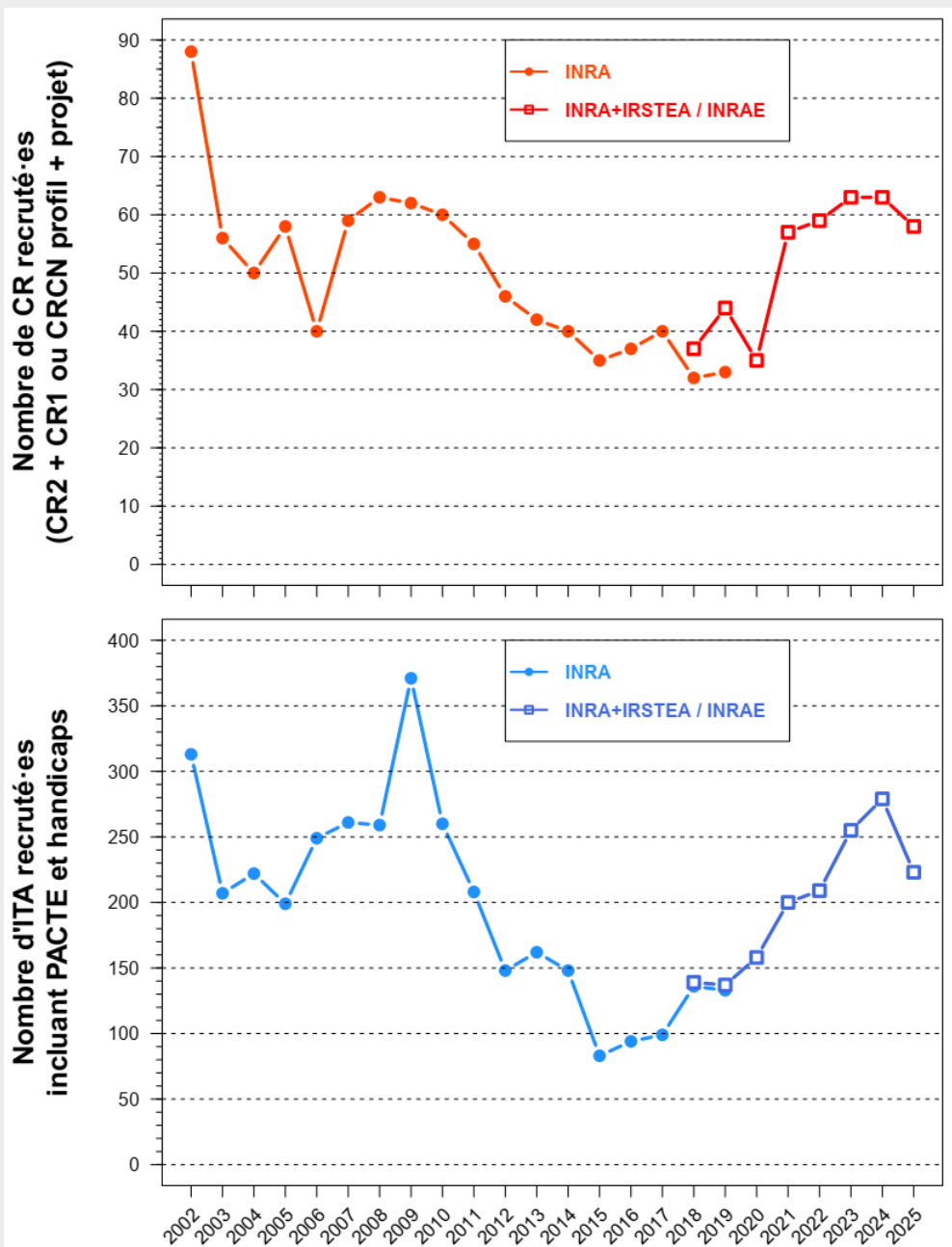
**Figure 1.** Évolution du nombre d'équivalents temps plein (ETP) titulaires au 31 décembre et d'équivalents temps plein moyens annuels (ETPT) contractuels sur convention de recherche INRA puis INRAE de 2002 à 2023. Source : bilans sociaux INRA (plus disponibles), et [rapports sociaux uniques INRAE](#)



**Figure 2.** Évolution du nombre d'équivalents temps plein (ETP), au 31 décembre, titulaires INRA puis INRAE de 2002 à 2023. Source : bilans sociaux INRA (plus disponibles), et [rapports sociaux uniques INRAE](#).



**Figure 3.** Nombre de titulaires technicien·nes, ingénieur·es et chercheur·ses INRA par classe d'âge entre 2004 et 2019. Source : bilans sociaux INRA (plus disponibles).



**Figure 4.** Évolution du nombre de recrutements externes titulaires CR et ITA (ingénieur·es, technicien·es, administratif·ves) INRA puis INRAE de 2002 à 2025. Exception pour les années 2024 et 2025 où ce ne sont pas les nombres de recrutements qui sont montrés, mais les nombres de postes ouverts. Source : bilans sociaux INRA (plus disponibles), et [rapports sociaux uniques INRAE](#).

**Ensemble, soyons plus forts, rejoignez la CGT !**



Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,  
78210 Saint-Cyr l'École  
ou [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)



Centre INRAE : .....  
 Qualité (M. ou Mme) : ..... NOM : .....  
 Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....  
 Corps : ..... Grade : .....  
 E-mail : .....